

C2 – Principes généraux sur les actifs

1. Définitions / catégories d'actifs

→ DEF ([PCG – Article 211-1](#)):

Identification : séparable du reste de l'actif,
pouvant être vendu,
résultant d'un droit légal ou contractuel

Un actif est un **élément identifiable du patrimoine** ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que **l'entité contrôle** du fait d'événements passés et dont cette entité attend un **avantage économique futur**

Contrôle : choix de l'utilisation de l'actif,
capacité à le vendre...

Avantage économique futur : l'actif est-il à même de servir la création de valeur de l'entité ? Pour des entreprises commerciales, cela se traduit par la capacité à générer des flux de trésorerie soit par revente, soit en participant à la production

1. Définitions / catégories d'actifs

ACTIF	PASSIF
Capital souscrit, non appelé	
Immobilisations	
• Incorporelles	
• Corporelles	
• Financières	
Stocks et en cours	
Créances	
VMP	
Disponibilités	
Charges constatées d'avance	
Ecart de conversion actif	
Primes de rbst des obligations	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	

1. Définitions / catégories d'actifs

- Immobilisation corporelle ([PCG – Article 211-6](#)) : actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dans l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours ?
- Immobilisation incorporelle ([PCG – Article 211-6](#)) : actif non monétaire sans substance physique

1. Définitions / catégories d'actifs

→ Actifs financiers

- Stocks ([PCG – Article 211-7](#)) : actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures.
- CCA ([PCG – Article 211-8](#)) : actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture de la prestation interviendra ultérieurement

1. Définitions / catégories d'actifs

- Ecart de conversion – actif : perte latente sur les créances et dettes en monnaie étrangère
- Frais d'établissement (se situent dans les immobilisations incorporelles)
- Charges différées ou à étaler : seuls les frais d'emprunt peuvent être étalés, sur option.

1. Définitions / catégories d'actifs

Notion d'actif fictif

- Les frais d'établissement
- La prime de remboursement des obligations.
- Les écarts de conversion / actif.
- Les frais de Recherche et Développement (R&D) immobilisé
- Le capital souscrit non appelé.

2. Conditions d'activation

- Pour activer une dépense, il faut que les 3 conditions de la définition soient respectées.
- Concernant les avantages économiques futurs, ils doivent être **probables**.
- Par ailleurs, il faut que l'actif puisse être évalué.

2. Conditions d'activation

- Les éléments d'actif de valeur non significative ne doivent pas être inscrits à l'actif du bilan ([PCG – Article 212-6](#)).
- => Comptabilisation en charges
- Le seuil est de 500 €.

3. Évaluation à l'entrée

- Principe des coûts historiques ([PCG – Article 213-1](#)).
- Notion de coût de production ?
- Notion de valeur vénale ?

3. Évaluation à l'entrée / Coûts d'emprunt

Sous certaines conditions, on peut intégrer les coûts d'emprunt dans la valeur de l'actif.

- Actif éligible : immo. corporelle, incorporelle ou stock qui demande une longue période de préparation ou de construction avant utilisation ou vente.
- Les coûts intégrables :
 - * les intérêts sur découvert, sur emprunt de CT, de LT,
 - * l'amortissement des primes de remboursement des emprunts
 - * l'amortissement des coûts de frais d'émission d'emprunt.

3. Évaluation à l'entrée / Coûts d'emprunt

- Il faut pouvoir évaluer les coûts de manière fiable.
- Ils concernent la date période de production ou de préparation de l'actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.

		DEBIT	CREDIT
	- XXX -		
2.. / 3.. 669	Charges d'intérêt	X	X
	<i>Intégration des intérêts d'emprunt</i>		

3. Évaluation à l'entrée / Coûts d'emprunt

Quels sont les enjeux de l'intégration des coûts d'emprunts ?

4. Évaluation à l'inventaire

- A l'inventaire, on détermine la valeur actuelle ou valeur d'inventaire.
- Valeur actuelle = $\text{Max} (\text{valeur usage} ; \text{valeur vénale})$
- valeur usage = valeur des flux économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie.
- Concernant la valeur vénale, elle est prise nette des coûts de sortie.

4. Évaluation à l'inventaire

- Si valeur actuelle $>$ VNC $\Rightarrow$ Reprise sur dépréciation potentielle.
- Si valeur actuelle $<$ VNC $\Rightarrow$ Dépréciation

4. Évaluation à l'inventaire

Au bilan :

Valeur Brute	Amortissement et dépreciation	Valeur Nette

4. Évaluation à l'inventaire

Que trouve t'on en annexe concernant les immobilisations ?

5. Cas particuliers

- Le cas de la réserve de propriété.
- Pour le cas des biens acquis avec une clause de réserve de propriété, on les comptabilise à la date de livraison et non pas à la date de transfert de propriété.
- Pour le reste, on traite normalement l'actif.